

Procès-verbal du Conseil Municipal
Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL
Séance du 03 Décembre 2020

Convoqués le 23 novembre 2020

Affiché le 23 novembre 2020

L'an deux mil vingt le trois décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune, sous la Présidence de M. Jérôme HARAULT, le Maire.

Étaient présents : Mmes BESLAND, DASSÉ, HUBERT, GRIHARD, JARDIN, JEULAND, LOUYER, NEDJAAÏ, PLUMAIL, Mrs CHAUVET, COLLIN, GOUPIL, HARAULT, HÉDIN

Était absent/excusé : Mr CAHU

Secrétaire de séance : Mme Odile NEDJAAÏ & Mr Olivier HÉDIN

En hommage à Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING, ancien Président de la République française, Monsieur le Maire propose aux élus d'observer une minute de silence.

Procès-verbal de la séance du 05/11/2020 :

Le procès-verbal du compte-rendu est adopté. Monsieur le Maire répond à la demande de Madame Marie-Laure LOUYER concernant la mise à disposition de la bibliothèque communale à Mayenne communauté dans le cadre du plan « Lecture publique ».

ADJONCTION A L'ORDRE DU JOUR :

Élection de la commission d'appel d'offres

Suite aux dernières élections municipales et conformément à la demande de la Préfecture, il est nécessaire de procéder à la désignation de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat, les conseillers se portant volontaires à y siéger sont :

Membres titulaires	Membres suppléants
Odile NEDJAAÏ Laurent CHAUVET Olivier CAHU	Mathilde BESLAND Olivier HÉDIN Michelle DASSÉ

ORDRE DU JOUR :

1) Décision modificative du budget communal

Dans le but d'abonder le compte 7391171, Monsieur le Maire propose d'inscrire cette décision modificative au budget de la commune de la façon suivante :

Commune :

Dépenses de fonctionnement :

60623 : -849€

7391171 : +849€

Après délibération, le conseil municipal, avec deux abstentions approuve cette écriture comptable.

Décision modificative n° 2 du budget de la commune :

A la demande du Trésorier et afin de saisir des écritures de régularisation, Monsieur le Maire propose d'inscrire cette décision modificative au budget de la commune de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT			
Chapitre/Article	Libellé	Dépenses	Recettes
023		14 500,00 €	
7381			4 355.00 €
7718			2 372.00 €
773			4 060.00 €
6419-013			3 713.00 €

INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
021			14 500.00 €
21538-153		14 500.00 €	

Après délibération, le conseil municipal, avec deux abstentions approuve cette écriture de régularisation.

Décision modificative n° 3 du budget de la commune :

Dans le but d'abonder le compte 2051, Monsieur le Maire propose d'inscrire cette décision modificative au budget de la commune de la façon suivante :

Dépenses d'investissement :

1641 : -1 200.00€
2051 : +1 200.00€

Après délibération, avec deux abstentions, le conseil municipal approuve cette écriture comptable.

2) Décision modificative du budget Eau

Dépenses de Fonctionnement :

61523 : 7 200.00 €
6215 : 19 000.00 €
673 : 26 200.00 €

Après délibération, le conseil municipal, avec deux abstentions approuve cette écriture comptable.

3) Décision modificative du budget Lotissement source 2

A la demande du trésorier et afin de saisir des écritures de régularisation, Monsieur le Maire propose d'inscrire cette décision modificative au budget de la commune de la façon suivante :

Recettes de fonctionnement :

R 002 : + 0,23.00 €
R774 : - 0,23.00 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve cette écriture comptable.

4) Décision modificative du budget Assainissement

Dépenses de fonctionnement :

61523 : - 3 200.00 €
6215 : + 3 200.00 €

Après délibération, avec deux abstentions, le conseil municipal approuve cette décision modificative, en revanche ils demandent une nouvelle méthodologie des futures décisions modificatives. Un tableau sera systématiquement produit en précisant l'intitulé des chapitres ponctionnés, le motif de la provision ainsi que la somme prévue initialement au budget.

5) Tarifs 2021 de la salle polyvalente

Après un rappel par Monsieur le Maire des recettes et dépenses ainsi que des tarifs de l'année précédente pour la salle polyvalente et une étude auprès des communes aux alentours afin de connaître les tarifs pratiqués, il est décidé :

- D'uniformiser le tarif de location de la salle pour les associations sportives extérieures à la commune et d'appliquer la gratuité des fluides pour les activités sportives en semaine.

Le montant s'élève ainsi à cinq euros par utilisation.

- La suppression d'un tarif spécial pour les associations locales qui pourront bénéficier de trois gratuités par an afin de permettre le développement du tissu associatif (ils devront toutefois s'acquitter du paiement des fluides).

- La suppression de la majoration de 10% pour la location de la salle polyvalente aux usagers extérieurs à la commune pour les locations festives.

- La gratuité de la location de la salle polyvalente pour le club Saint Yves.

- Du fait qu'aucune subvention n'est versée à l'association Chap'asso, il est convenu qu'elle bénéficiera de cinq gratuités par an.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve les tarifs de la salle polyvalente pour l'année 2021.

La chaudière n'étant pas économique, l'équipe municipale exprime sa volonté de la remplacer par un ballon électrique dont le volume serait de 300 litres.

La création d'une association sportive est évoquée et un contact sera pris avec Monsieur Arnaud Fisson afin de connaître son souhait d'y adhérer en tant que coach sportif.

6) Tarifs 2021 pour l'eau

Les tarifs pour l'eau ont été reconduits de la manière suivante par le conseil municipal :

Abonnement annuel	67,00 €
Du 1er au 300ème m³	0,91 €
Au-delà de 300 m³	0,77 €

A ces tarifs, il convient d'ajouter la redevance pollution domestique due à l'agence de l'eau de 0,300 € le m³ (0,300 € en 2019) et la taxe servant à alimenter le fonds départemental de 0,2802 € le m³ (0,2700 € en 2019) ainsi que la TVA.

Il est décidé d'évaluer ultérieurement un prix de l'eau qui soit au plus juste de la consommation des usagers.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de reconduire les tarifs de l'eau pour l'année 2021.

7) Tarifs 2021 pour l'assainissement

Les tarifs pour l'assainissement ont été reconduits comme il suit par le conseil municipal :

Abonnement annuel	65,00 €
m³ consommé	0,54 €

A ces tarifs, il convient d'ajouter la redevance pour modernisation des réseaux de collecte de 0,180 € le m³ (0,180 € en 2019) due à l'agence de l'eau ainsi que la TVA.

Il a été demandé qu'une part plus importante du temps salarié de l'agent communal soit ajoutée sur les budgets de l'eau et de l'assainissement en raison de la réalité du temps qu'il y consacre qui est supérieure au temps évalué actuellement.

Concernant le traitement de la boue, il est envisagé de moderniser le procédé en utilisant la technique du séchage solaire sachant qu'il existe déjà deux stations d'assèchement solaire en Mayenne.

8) Demande de subvention pour le Petit Marché

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 400€ à l'association le Petit Marché.

Il est demandé par des conseillers municipaux qu'une commission soit mise en place afin de veiller au versement des subventions aux associations.

9) Partenariat des AFN avec la jeunesse chapelloise

Dans le cadre d'un projet de transmission de la mémoire, il est proposé par Monsieur Claude BRUNEAU, président de l'AFN de mettre en place des actions communes avec les jeunes de la Chapelle-au-Riboul.

Il est notamment question de leur présence durant les commémorations et particulièrement en tant que porte-drapeau.

En accord avec le programme scolaire de l'Education nationale, il est proposé qu'interviennent en classe des membres des anciens combattants ainsi que des citoyens de la paix.

Il est aussi envisagé que soient lues en classe des lettres de poilus afin de rendre hommage à ceux qui ont combattu pour le pays.

10) Attribution noms de voies et numéros

Dans le cadre de la mise en place de la fibre au sein de la commune de la Chapelle-au-Riboul, des voies et des numéros doivent être attribués au sein du lotissement de la Source 3

Il est ainsi décidé que la zone délimitée prenne le nom de « voie des Roseaux ».

Pour les numéros, ils sont attribués comme ceci :

ESQUISSE MODIFIÉE

(modifications des parcelles n°3, 4 et 7)

du 30/01/19



échelle 1/500^e (format A3)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité autorise l'attribution à cette zone la dénomination « voie des Roseaux » ainsi que la numérotation des parcelles de ladite zone.

11) Demande d'urbanisme

Suite à la demande de construction d'un pavillon sur un terrain d'un propriétaire, il est décidé par le conseil municipal de ne pas répondre favorablement à cette demande.

Après consultation du Plan local d'urbanisme intercommunal, il s'est avéré que la parcelle n°207 se situe en zone d'exploitation agricole et donc ne permet pas l'implantation d'un pavillon dans ce secteur.

12) Travaux en cours

➤ Pavillon 7 rue des Cerisiers :

Le drainage a été effectué par l'entreprise Giffard/ Harault/ Rivière

➤ Travaux de réparation :

Des travaux de réparation ont été réalisés par l'entreprise LB2C pour l'école, le bâtiment technique de la mairie ainsi que pour le logement locatif.

➤ Chemin de la grotte :

Des travaux ont été réalisés sur le réseau d'eau.

Du fait de travaux sur le domaine public, la prise en charge du déplacement du compteur est prise en charge par la commune.

➤ Sapin de Noël :

Le sapin de sept mètres a été acheté à l'entreprise Bréhin à Arquenay.

Son transport est assuré gratuitement par Monsieur Jean-François BERGUE pour le 09/12/2020.
Il est ainsi prévu de le remercier au nom de la commune dans le bulletin municipal.
L'installation des décorations le 12/12/2020 est assurée par un chauffeur avec nacelle.
L'installation de sapins en bois est assurée par l'atelier bricolage d'Annick LECOMTE pour le 05/12/2020.

➤ Ecole:

Un devis pour repeindre la classe des cycles 2 a été demandé. Par ailleurs, les alarmes incendies doivent être installées dans l'enceinte de l'école.

➤ Recensement :

Les élus sont informés que le recensement prévu pour l'année 2021 est reporté à l'année 2022 en raison de la crise sanitaire.

➤ Bibliothèque :

Une réouverture prochaine de la bibliothèque a été décidée et ce, en respectant le protocole sanitaire mis en place par le Gouvernement. La date du 16/12/2020 a été retenue pour la réouverture de la bibliothèque.

➤ Charges téléphoniques : Afin de réduire le coût des dépenses des abonnements téléphoniques, Mathilde BESLAND se charge de l'inventaire des différents contrats et de la renégociation de ces derniers.

13) Compte-rendu des commissions et syndicats

Fibre : Madame Odile NEDJAAÏ continue son travail de recensement des zones éligibles à l'installation de la fibre.

Isolation à 1€ : Monsieur Olivier HÉDIN expose un état des lieux de l'isolation des logements du parc locatif. Il se porte volontaire pour assurer la vérification des travaux effectués par l'entreprise Mesprimesrenovation.

Si l'essai se révèle concluant, il est décidé de recourir à la même entreprise et poursuivre la volonté de l'équipe communale d'accompagner les locataires dans leurs démarches administratives.

Restauration scolaire : La commission a prévu de se réunir le 16/12/2020 à 20 heures afin de réfléchir à un système de restauration scolaire plus performant.

Monsieur Olivier BOURDON, cuisinier professionnel est invité à participer à cette commission.

Il est rappelé qu'aucun service de restauration mayennaise n'assure la livraison des cantines scolaires.

Commission finances : Une réunion est fixée au 05/01/2020 à 20 heures.

14) Questions diverses :

***Réunion inter associative :** Les différentes associations de la Chapelle-au-Riboul sont invitées à se réunir le mercredi 13 janvier 2020 à 20 heures à la salle polyvalente.

***Dématérialisation des flux :**

Afin d'accélérer la transmission des documents au service de la légalité de la Préfecture de la Mayenne, la Mairie a demandé un devis auprès de Berger-Levrault dans le but d'acquérir un logiciel transmettant les actes administratifs.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'acquérir le logiciel de dématérialisation des flux proposé par Berger-Levrault.

*** Plan de relance :**

Monsieur Olivier HEDIN confectionne les bases de l'écriture d'un projet de territoire dans le but d'obtenir des subventions de la part de l'État.

Cette démarche s'inscrit dans le programme du « Plan de relance » mis en place pour réactiver l'économie française à la suite de la crise économique liée à la pandémie de Covid-19.

Afin d'étoffer ce projet de territoire, il suggère de faire appel à un cabinet d'architecte.

La question de l'accompagnement des projets de territoire sera posée à Mayenne communauté.

Une rencontre est prévue avec Madame Letilleux du Groupe d'action locale mardi 8 décembre.

***Marché :**

Afin d'éclairer le marché se tenant place de l'église le vendredi soir dans la commune, il est envisagé d'acheter un trépied lumineux.

***Fontaine :**

Une fontaine pourrait être installée dans le parc de la Mairie durant le printemps 2021.

***Dératisation :**

Du fait du problème de rats au niveau du lotissement des Cerisiers, il est envisagé de distribuer un paquet de raticide aux usagers afin d'éliminer les nuisibles.

Après réflexion, il est convenu que l'employé communal installera le raticide au sein des bouches d'égout.

***Pigeons :**

Suite à l'arrêté de Monsieur le Maire dressé le 23 novembre 2020, une trentaine de pigeons logeant dans le clocher de l'église ont pu être abattus avec l'aide du piéteur agréé.

***Bulbes :**

La plantation d'environ trois cents bulbes est prévue sur la commune.

***Commission d'action sociale:**

La commission d'action sociale se réunira le mercredi 20 janvier 2021 à 20 heures afin de réfléchir à la renaissance du CCAS dans la commune.

Ces membres sont Mesdames Thérèse PLUMAIL, Cathy HUBERT, Michelle DASSÉ, Françoise GRIHARD, Messieurs Olivier HÉDIN, Jérôme HARAULT.

Prochain conseil municipal :

☞ Jeudi 07 janvier 2021 à 20 heures

Séance levée à 00H10